

Il y a quelqu'un

JOURNAL DE LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE DU FINISTÈRE



éDiTo

N° 3

Juin 2013

Mise en concurrence

SOMMAIRE

LA VIE ASSOCIATIVE
Les ADEPAPE, quels usagers ? 3

LA CARTOGRAPHIE
des établissements
et services de l'ADSEA29 4

LA CROISIÈRE ARAMIS
Articles écrits par les enfants
de l'Institut Jean-Louis Etienne 6

L'AGORA

DOSSIER SUR L'AEMO

L'AEMO,
un travail d'équipe 8

LA MJIE,
les objectifs de la MJIE 10

LE SEMO,
les moyens renforcés
au service des adolescents 12

LE SAFA,
le milieu ouvert
à moyens renforcés se renforce 15

LA RENCONTRE DES
NOUVEAUX SALARIÉS 16

Avec l'appel à projet pour l'AEMO à moyens renforcés, une nouvelle part des activités de notre association est soumise à la réglementation commune de la commande publique.

En décembre 2008, lors des journées du travail social à Nice, cette nouvelle procédure de contractualisation avait été évoquée et dénoncée par certains qui la trouvaient trop favorable aux grandes associations.

La mise en concurrence, l'ITES et le CAFP connaissent ; le DEMOS et le REPIS viennent de la vivre avec succès.

En n'obtenant pas le marché PPI de la Région, le CAFP a vu son activité chuter de 50 %. Après de longues années d'une contractualisation réglementée assimilable au gré à gré, cette évolution ouvre pour les associations plusieurs pistes d'interrogations et de réflexion.

1 Nous observons tout d'abord, que la mise en concurrence a des incidences fortes sur le fonctionnement de nos établissements. En effet :

- Faire une offre représente une charge technico-administrative nouvelle, importante bien que de courte durée.
- Elle fait vivre des situations temporaires d'incertitudes qui peuvent être longues.
- Elle oblige à anticiper la manière de s'organiser soit pour le succès, soit pour l'échec.

2 Par ailleurs, un peu comme pour une opération commando, nous avons réalisé « l'union sacrée » pour répondre à l'appel à projet AEMO à moyens renforcés. La chose étant appelée à se reproduire et peut-être à s'étendre à d'autres



Par Louis FORGET,
Administrateur

services, quelles seront les conséquences sur nos structures et nos compétences ?

Ni avec nos usagers, ni avec les pouvoirs publics, nous ne sommes dans une relation de type commercial et nos prestations ne sont pas des marchandises.

Mais nous avons bien vu, à l'occasion de notre rencontre du 15 juin dernier, à la CCI de Morlaix, que la mise en concurrence introduit, dans les relations avec nos interlocuteurs publics, des éléments qui relèvent de l'action commerciale. Devrons-nous investir de ce côté-là ?

► Mise en concurrence

3 Dans ce contexte nouveau que devient notre partenariat avec les pouvoirs publics ?

La volonté des pouvoirs publics de prendre une part croissante, et finalement prépondérante, dans la définition des besoins des usagers, ce qui est bien de leur responsabilité, a pour corollaire la réduction du rôle des associations à celui de simple prestataire de service.

Cependant, le capital de connaissances et d'expériences qu'elles ont accumulé, fruit de leur proximité avec l'utilisateur, ne disparaîtra pas. La nouveauté est que les pouvoirs publics, au moyen de groupes de travail et autres rencontres, puisent dans ce capital de façon de plus en plus pénétrante pour élaborer des cahiers des charges plus fouillés et plus précis qui sont nécessaires à la mise en concurrence.

Ce nouveau partenariat, si ce terme a encore un sens, utilise nos concepts en amont et réduit nos marges de manœuvre en aval.

Il y a là, me semble-t-il, matière à réflexion.

Enfin, un autre aspect de la mise en concurrence doit retenir notre attention dans la situation actuelle de pénurie des finances publiques :

ce que nous faisons pour et avec l'utilisateur ne relève pas de la catégorie des fournitures et prestations à caractère banal pour lesquelles le seul critère de choix de l'offre est, selon la règle du « moins-disant », uniquement le prix.

4 On sait que l'État, et vraisemblablement d'autres pouvoirs publics, voudraient réduire le nombre de ses « partenaires associatifs ».

La mise en concurrence leur offre, de façon inattaquable et élégante, des opportunités de parvenir à leurs fins.

Face à cette perspective inquiétante, comment va réagir le monde associatif ?

Que va-t-il faire des valeurs de l'économie sociale et solidaire dont il se réclame ?

Va-t-il savoir tirer parti de la liberté qui est la sienne, de répondre conjointement à des appels d'offre ou des appels à projet, sur des aires géographiques d'intervention qui s'agrandissent ?

A la Sauvegarde, nous ne sommes pas restés inertes. Nous avons cherché des contacts, organisé des rencontres.

Nous avons signé des accords de partenariat comme SOLIDA'CITE pour être en mesure de répondre à des appels d'offre ou des appels à projet.

Pouvons-nous aller plus loin, être plus offensifs, élaborer des projets et faire des offres sans attendre qu'on les appelle ?

5 Les conséquences de la mise en concurrence ne se limitent pas au niveau technique.

Elles ont des implications politiques et citoyennes dont les membres de notre association doivent prendre conscience.

Elles concernent essentiellement :

- Le maintien de la qualité du service rendu à l'utilisateur.
- Les possibles incidences négatives sur l'emploi des salariés.
- Le partenariat inter-associatif.
- La nécessaire résistance à notre transformation en simple prestataire de service.....

Cette résistance se fonde sur nos capacités de détecter les besoins, participer à l'élaboration des réponses et de mobiliser la société civile.

Il y a là matière à animer la vie associative, chez nous et avec d'autres associations. ■

LES ADEPAPPE ? QUELS USAGERS ?

Les associations départementales d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance, les ADEPAPPE, ont une particularité qui leur a été offerte par le législateur, celle d'aider, d'accompagner et de représenter les accueillis et anciens accueillis à l'Aide Sociale à l'Enfance des départements.

Par
**Sylvianne
GORRET**

Administratrice
ADSEA29
Octobre 2012

A D E P A P P E

Association
Départementale d'
Entraide des
Personnes
Accueillies à la
Protection de l'
Enfance

Cette mission de représentation et d'aide, posée dans l'article L224-11 du CASF, a amené l'ADEPAPPE 29 à s'inscrire dans une participation au conseil d'administration de l'ADSEA de notre département.

Nous ne sommes d'ailleurs pas la seule ADEPAPPE à être entrée dans le conseil d'administration d'une ASEAA¹ et notre Fédération nationale nous laisse toute liberté dès lors que notre parole et nos écrits ne sont pas déformés ou interprétés.

Cette première participation de notre part au journal interne « Il y a quelque'un » nous a donné l'idée de parler des usagers que nous représentons : les enfants placés, et de la place qui leur est dévolue dans les conseils de vie sociale.

Après dix ans d'existence, la loi 2002-2, qui a placé comme obligatoire les différentes représentations des usagers dans les institutions, ne trouve pas partout une application satisfaisante des conditions voulues par le législateur.

Les travailleurs sociaux et professionnels des établissements ne sont pas toujours effectivement volontaires

pour permettre une vraie présence et une vraie participation des usagers de la protection de l'Enfance à la vie sociale qu'ils organisent pour ces derniers dans les établissements.

Les travailleurs sociaux continuent, dix ans après, de voir la présence des usagers dans les conseils de vie sociale des établissements comme une censure, une surveillance malsaine voire une entrave au déroulement de leurs actions.

Cela pourrait l'être dès lors que les prises en charge des personnes accueillies se passent mal et génèrent, pour ces dernières, des problèmes rendant leur accueil inadapté, problématique, voire difficilement vivable.

Dès lors que les accueils et les prises en charge se passent bien pour les usagers, il n'y a aucune raison que les professionnels des établissements se privent de cette connaissance nécessaire et incontournable : l'avis des usagers qu'ils côtoient et qu'ils accompagnent.

Pour l'ADEPAPPE 29, les usagers dont il est question sont essentiellement les enfants et les jeunes majeurs.

Il apparaît important que l'obligation légale dont nous parlons plus haut ne donne pas lieu à des simulacres de participation.

Des réunions où des jeunes sont présents doivent nécessairement permettre d'entendre la parole des ces jeunes, de les aider à développer leurs avis et vérifier, à posteriori, que leur expression n'a pas été galvaudée ou détournée.

C'est à partir de ces postulats que nous pourrions, ensemble, avoir une connaissance fine du travail de restructuration des enfants qui nous sont confiés.

Il est certain que cela demande aux professionnels comme à nous, les bénévoles, dans nos représentations, une humilité face à notre rôle d'aidant et l'évidence d'accepter que nous ne détenons pas la science infuse.

De plus, dès lors qu'un climat de confiance est installé entre les enfants, leurs représentants et les adultes d'un établissement, tout le monde s'accorde à dire que les conséquences sont créatrices de mieux-être et d'atténuation des violences qu'elles soient verbales ou physiques et, surtout, de reconstruction de l'estime de soi pour les jeunes qui, dans les conseils de vie sociale, ont pour rôle de représenter les autres accueillis. ■

1- Association pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes.

LA **CARTOGRAPHIE**

DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

DE L' **ADSEA29**

Vendredi 7 décembre 2012, la seconde édition « Matinée Sauvegarde de l'enfance » débute par des remerciements de la part du Directeur Général Monsieur FAYEMI, et une introduction du Président Monsieur ABALAIN. Celui-ci présente cette instance dans la dynamique du Projet stratégique de l'ADSEA 29. En l'adoptant, l'association traduit la volonté forte et partagée de le faire vivre.

POURQUOI EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

« Il s'agit de construire un nouveau modèle de gouvernance et de fonctionnement en mettant en place un observatoire.

Il y a nécessité de répondre et de mettre la priorité au service des usagers, de trouver des solutions pour affronter l'avenir et de ne pas perdre de vue la spécificité de l'association ».

Cet espace d'échanges a pour finalité d'affirmer le souhait associatif de construire ensemble, de croiser les regards, les savoirs, les pratiques et de faire savoir ce que réalise l'association.

Partager les regards : qui sont ces enfants, adolescents et adultes accueillis et quelles sont leurs difficultés ?

Autant de valeurs associatives évoquées tout au long de la matinée.

Lors de cette matinée, un nouvel outil statistique est présenté, donnant lecture globale sur l'ensemble des actions, services et usagers de l'Association.

La cartographie présente un état des lieux sur le cadre des interventions, la répartition des problématiques, l'analyse des suivis de l'année.

« *Autant de valeurs associatives évoquées tout au long de la matinée* »

- Écouter
- Protéger
- Accueillir
- Aider
- Aider à devenir, favoriser l'autonomie et la construction de soi

QUELS ENSEIGNEMENTS POUVONS-NOUS EN TIRER ?

Compte tenu de la diversification de l'offre associative, le risque ou la difficulté était de regrouper les informations, données statistiques élaborées dans chaque service et recueillies selon une méthodologie réduisant les données.

En effet, parfois la compilation des données a eu pour effet de réduire leur fiabilité (écart important entre services différents, mais regroupés pour l'exercice). Les constats génèrent des analyses et réflexions au gré des particularités de chaque secteur toutefois des éclaircissements ont été apportés par les responsables de structures.

Outre les difficultés techniques liées à la collecte des statistiques, les responsables associatifs se sont dits conscients des limites de l'outil pour cette première présentation, et s'accordent pour convenir que des améliorations sont à apporter.

Un responsable d'entreprise met l'accent sur sa méconnaissance des

services de l'ADSEA, fait la proposition d'information par la publicité. Une administratrice interroge sur la paupérisation des classes sociales et les conséquences sur les actions de l'ADSEA 29. Le Président et le Directeur Général concluent par la proposition de sujets de débats, pour cette instance qui sera reconduite dans un an. Deux temps annuels de rencontre sont désormais institutionnalisés :

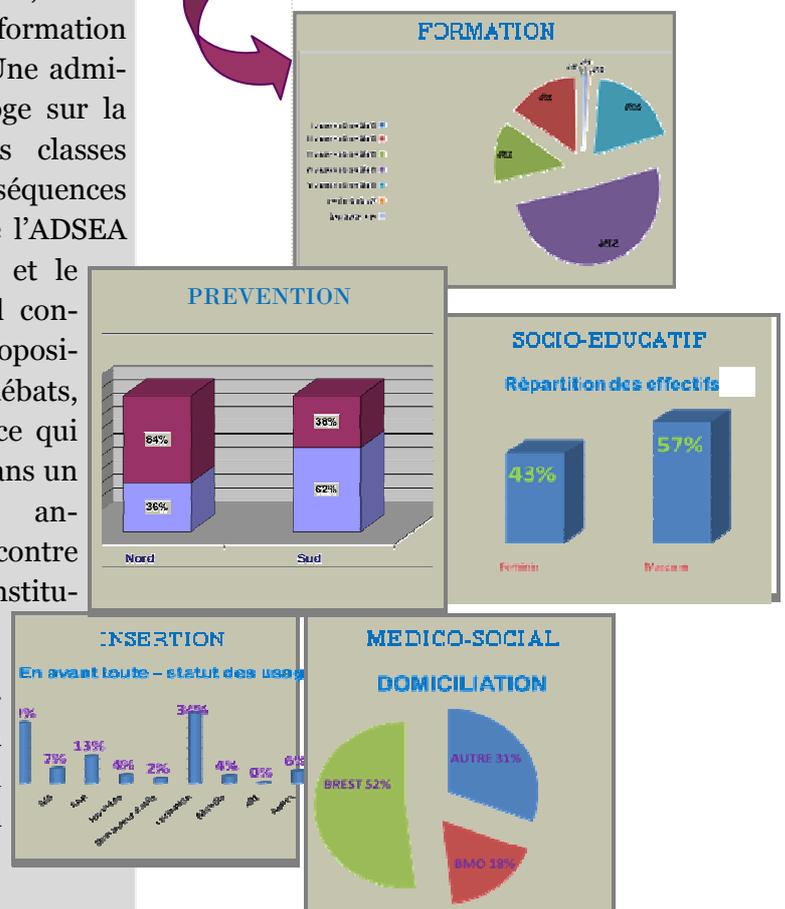
l'Assemblée Générale en juin, et la Matinée de la Sauvegarde en décembre. ■

L'ADSEA29,

5 secteurs d'intervention :

Formation
Socio-éducatif
Médico-social
Prévention
Insertion

Un outil statistique



La Croisière ARAMIS

“ Le samedi 15 septembre,
nous avons navigué
sur le monocoque
surnommé Pichenette ... ”

Par Erwan R., Erwan P. et Clément

Le samedi 15 septembre, nous avons navigué sur le monocoque surnommé « pichenette », appartenant à Gérard Liardet lors de la croisière ARAMIS.

Nous avons eu de la chance de passer la journée avec Gérard et sa fille Anne, la grande navigatrice française qui a participé au Vendée Globe en 2004/2005.

Ce jour-là, il faisait beau et pas de vent. Comme disent les marins, « la mer était d'huile et le temps de curé ».

On s'est arrêté pour manger près de l'île Ronde en face de la pointe de l'Armorique.

Chacun notre tour, nous avons pris la barre de Pichenette. Erwan R. a pris le plus de plaisir à tenir le cap.

Pour finir cette belle journée, nous avons été accueillis avec des petits gâteaux et du chocolat chaud.

**Merci
aux organisateurs.**

Article écrit
par les élèves de Damien,
de l'Institut Jean-Louis Etienne
« ITEP Enfants ».

La croisière ARAMIS

écrit par les élèves de
C. KERMARREC de
l'ITEP « Enfants »

« Le samedi 15 septembre, J'ai fait la croisière ARAMIS pour la troisième fois »

J'étais sur le bateau de Jacky avec Estéban, Christine ma prof, et 4 membres du Rotary club de Landerneau. Le matin, plus de 50 bateaux ont pris la direction de l'île ronde pour déjeuner, on a jeté l'ancre en face de l'île ronde.

La veille, j'ai préparé les 550 plateaux pour la croisière.



Il faisait beau mais il n'y avait pas de vent. Jacky le skipper a navigué avec le moteur et le pilotage automatique, **il a joué de l'accordéon, les adultes ont chanté.**



L'après midi, il y a eu du vent, il a donc mis la voile avec la commande automatique.

L'Abeille Bourbon et les balises



Par Christophe, de l'ITEP Ados



Nicolas a fait des nœuds marins avec Patrick. Loïc et Alexis ont joué aux cartes avec Patrick.

Le samedi 15 septembre, c'était la croisière ARAMIS. Notre bateau s'appelait l'EPSILON. C'est la lettre E de l'alphabet grec. Notre équipage était composé de Loïc, Alexis, Nicolas, Véronique, Christine et les marins Bernard et Patrick. Nous avons navigué dans la rade de Brest toute la journée. Le temps était très beau. Nous avons pique-niqué dans une anse à Plougastel à côté de l'île Ronde. C'était très bon. Loïc a beaucoup barré avec Bernard. Alexis a un peu barré avec Christine.

Véro faisait la figure de proue du bateau et elle a fait beaucoup de photos. Nous avons essayé de pêcher mais nous n'avons eu aucun poisson.

Dans l'après-midi, Bernard et Patrick ont mis le spi. Avec cette grande voile, le bateau avançait très vite et nous sommes rentrés au port les premiers.

Ce fut une belle journée ! Merci beaucoup à Bernard et Patrick. Bon vent à eux pour leurs courses !

L'ag O ra

Points de vue sur...

L'AEMO, UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Pour lutter
contre le mythe
de l'éducateur
solitaire.

Par
Gwenaëlle BATO
éducatrice spécialisée au DEMOS
et
Catherine LE GALL
éducatrice spécialisée au DEMOS,
en poste à l'ITES dans le cadre d'un détachement.

Photothèque ADSEA29

Au commencement de la mesure d'AEMO, il y a un signalement pour Enfance en Danger. Si elle est définie dans la loi, la notion d'Enfance en Danger revêt différentes formes, comme par exemple :

Quand l'enfant grandit auprès de parents en conflits, quand dans ce cadre, les parents ne parviennent plus à être attentifs aux besoins de leur enfant, quand l'enfant devient un enjeu. Quand l'enfant grandit auprès de parents atteints de troubles psychiques, de difficultés liées à la consommation d'alcool, de toxiques. Il ne s'agit pas de condamner mais bien d'évaluer comment l'enfant grandit dans ce contexte ;

Quand l'enfant grandit auprès de parents en grande précarité, isolés, sans ressources...

Quand les enfants subissent des maltraitances physiques et psychologiques.

Le Juge des Enfants, en fonction du degré de danger, peut entre autres mesures, ordonner une mesure d'Assistance Éducative en Milieu Ouvert, AEMO. C'est une mesure d'accompagnement qui a pour but d'entendre l'enfant dans ses besoins, d'aider les parents à trouver des solutions et de réduire la notion de danger.

Le travailleur social

réfèrent de la mesure, dans les représentations, fait souvent figure de cow-boy solitaire. Or si effectivement le travailleur social est l'interlocuteur principal de la famille, le travail d'équipe n'en est pas moins primordial.

C'est en effet, ce qui préserve les familles, de choix arbitraires.

Le chef de service

consulte le dossier au tribunal, dès l'arrivée de la mesure au service, prend des notes pour aider dans la compréhension de l'origine du signalement. C'est également lui qui attribue la mesure au travailleur social lors de la réunion d'équipe, ou encore qui présente le DEMOS et le travailleur social à la famille, lors de la première rencontre.

Toujours en filigrane de l'intervention éducative, le chef de service organise le travail de réflexion tout au long de la mesure dans le cadre d'instances techniques ; A travers ces temps de travail, les professionnels, à partir de leur champ disciplinaire, analysent les situations familiales et les moyens d'associer parents et enfants à la résolution des difficultés rencontrées.

Le psychologue

rencontre parents et enfants en fonction des besoins, afin de travailler avec eux une orientation vers le Centre Médico-Psychopédagogique (CMPP) par exemple ou dans le cadre d'entretiens de soutien.

Le psychologue participe aux temps d'échange, à l'analyse des situations en cours et en fin de mesure. Il organise des espaces d'élaboration avec les travailleurs sociaux.

Le psychiatre

rencontre parents et/ou enfants en fonction des besoins, et participe à l'analyse des situations.

Cette organisation montre bien comment, au-delà de l'intervention éducative, la mesure d'AEMO met en œuvre différents professionnels. C'est le regard croisé de ces professionnels **sur une même famille**, qui permet d'élaborer des objectifs de travail, de les analyser et de les évaluer.

Revenons au travailleur social. Pour remplir sa mission auprès des enfants et de leurs parents, il dispose de sa créativité et d'une « mallette à outils » sans fond (du moment que ça ne coûte pas trop cher !!!!), dans laquelle il va piocher en fonction de ses besoins :

☺ **Les entretiens** avec les parents, l'enfant, la fratrie, se déroulent au DEMOS ou à domicile.

☺ **Les activités** à l'extérieur, à la maison, dans le service...

☺ **Les sorties** déjeuner, pique-nique, piscine, bowling... avec un ou plusieurs enfants de la même fratrie ou de fratries différentes.

Les sorties sont également l'occasion d'observer les places de chacun dans une même fratrie, les relations des enfants avec leurs pairs.

☺ **Les accompagnements et le travail de partenariat** vers les centres de formation, l'école, les structures de soin...

Le tempo de la mesure

Le travailleur social a en charge 28 mesures, ce qui correspond à 28 enfants lorsqu'il travaille à temps plein. 5 équipes interviennent sur tout le département. La fréquence d'intervention se situe autour d'un rendez-vous toutes les 3 semaines, là encore avec la nécessité d'une certaine souplesse. En fonction de la problématique familiale, des événements, certains enfants, certains parents vont avoir besoin d'être accompagnés de manière plus soutenue. Ce sont les temps d'échange en équipe qui vont permettre de déterminer sur quel axe travailler.

C'est bien toute la relation créée avec des parents et des enfants, qui permet de se décentrer du cadre contraint pour amener les familles à adhérer à l'accompagnement, à se l'approprier et enfin à formuler des demandes. ■



Photothèque ADSEA20

LA MJIE₁

La politique économique au cœur de l'action sociale, amélioration de l'outil judiciaire ?

La politique économique au cœur de l'action sociale

Depuis le 1^{er} Janvier 2012, le DEMOS₂ réalise la Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative.

Feu son ancêtre l'I.O.E (Investigation et Orientation Éducative), feu sa cousine, la mesure d'enquête sociale, place à une mesure éducative plus modulable...

En réalité ces changements ne conduisent pas à des bouleversements dans la mise en œuvre de cet outil. Il s'agit davantage d'une redéfinition de l'investigation. Le contenu de la M.J.I.E doit porter sur la personnalité et les conditions de vie du mineur et de ses parents, et se base toujours sur l'article 375 du code civil. Ce qui caractérise la M.J.I.E par rapport à l'I.O.E peut se résumer à trois aspects.

1-L'interdisciplinarité, qui nécessite une équipe pluridisciplinaire, voire une

possibilité de recrutement par vacation, conventions de ressources extérieures (pédiatres, services spécialisés, hôpitaux...)... A défaut de moyens financiers plus conséquents, ces possibilités de prestations extérieures ne peuvent s'appliquer. Le travailleur social pallie par sa connaissance du réseau !

2-La modularité : l'investigation pourrait porter sur des domaines plus ou moins étendus. Il appartient au Magistrat prescripteur de déterminer, à tout moment de la procédure, de l'opportunité ou non de l'approfondissement d'une problématique spécifique... Nous ne disposons actuellement d'aucune illustration de module supplémentaire ordonné par les Juges.

3-L'adaptabilité du délai de réalisation : 6 mois maximum, avec un délai de 15 jours précédent l'audience pour que le rapport parvienne au Juge ; donc le service réalise la M.J.I.E dans un délai de 5 mois suivant sa notification... Les durées de mesure

sont identiques : nous étions déjà à 5 mois depuis longtemps, voire moins.

Dans la pratique ce qui change essentiellement c'est le manque de moyens : 2 chiffres pour illustrer ; valeur d'une I.O.E en 2011 : 3300 euros, valeur d'une M.J.I.E depuis 2012 : 2600 euros...

Pour illustrer, dans la réalité, c'est l'absence de chef de service lors de la première rencontre avec la famille, des temps de secrétariat qui diminuent, un nombre de prises en charge par travailleur social qui augmente... Le législateur s'adapte à la crise économique, mais comment mesurer ces restrictions auprès des bénéficiaires ?

1 - MJIE : Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative

2 - DEMOS : Dispositif Éducatif de Milieu Ouvert Sauvegarde

©Philippe ERARD 2009

*Par Christelle
SEGALEN,
éducatrice
spécialisée,
au DEMOS*





L'objectif d'une Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative ne se limite pas aux termes d'évaluation, d'expertise... La volonté éducative en demeure le support, la prise en compte des qualités (du positif) doit se systématiser, et la notion d'insertion, à travers le travail en réseau, est omniprésente.

L'accompagnement éducatif comme support

« faire avec » l'investigation c'est évaluer les capacités mobilisables de la famille. Une situation de crise peut se dénouer du fait des compétences de ses membres, **l'investigation conseille, oriente et vérifie si la famille réalise, seule d'abord, ou accompagnée ce qui est à entreprendre.**

Il est important, par exemple, d'accompagner concrètement certains adolescents dans leur démarche de recherche d'em-

ploi, de formation, voire de stage, pour vérifier si cette présence de l'adulte les encourage, et favorise un élan qu'ils ne s'autorisent pas et que le parent n'est pas en mesure d'assumer. Il ne suffit pas de dire ce qu'il y a à faire et d'attendre.

Cet engagement a une double finalité, il permet de confirmer l'adhésion de l'utilisateur à une mesure de protection type A.E.M.O, et surtout il met du sens à l'action sociale. Le bénéficiaire comprend pourquoi il y a des rendez-vous...

Prendre en compte l'expérience familiale : apprécier les différences et l'originalité.

Nous évaluons les capacités d'affiliation de la famille pour vérifier les pertinences des propositions à faire. Certaines familles présentent une résistance importante à cette mesure qui est souvent la première du parcours, après un signalement modérément apprécié.

Cela demande une posture d'écoute, de bienveillance, dont l'objectif principal est guidé par le principe contradictoire de tout processus judiciaire. Il ne s'agit pas d'une justice à charge, mais plutôt de percevoir la réalité des événements reprochés aux yeux des membres de la famille.

Il n'est parfois pas nécessaire de judiciaireiser des situations familiales difficiles pour que celles-ci aient accès au changement. L'environnement familial, les grands-parents, les amis..., l'ensemble des lieux d'écoute libre peuvent être

moteurs de changement d'attitude, alors que l'injonction judiciaire renforce des mécanismes de défense réfractaires à cette perspective de changement.

La question du partenariat : le lien social

S'il y a bien une mesure éducative au centre des différentes interventions concernant un mineur, c'est bien l'investigation. L'objectif est d'aller chercher l'information, et de la redistribuer au niveau familial.

Tous les partenaires sont concernés : le médical (C.M.P.P, hôpital, Maison des Ados, médecin traitant...) le scolaire et périscolaire (école, collège, lycée, halte-garderie, crèche...), les partenaires associatifs (club de sport, centre aéré...), le secteur (assistante sociale, T.I.S.F, famille d'accueil...), parfois il s'agit de partenaires plus ciblés (C.A.F, Brest Métropole Habitat, centre d'hébergement, C.H.R.S, avocat...).

Dans ce type de situation, le travail d'investigation s'approche d'un travail de coordination pour mettre en œuvre les réponses adéquates aux besoins du mineur. ■

*Par Christelle SEGALIN,
éducatrice spécialisée*

LE CHOIX DU SEMO¹

Les moyens renforcés au service des adolescents

Le SEMO se présente comme un service à l'interface du milieu ouvert et de l'internat éducatif. Le projet du service est d'intervenir de façon intensive auprès d'adolescents et de jeunes adultes en difficultés : saturation du système éducatif traditionnel, délinquance, toxicomanie, troubles du comportement, insertion professionnelle délicate. Il s'agit parfois de jeunes en situation d'errance avec alors des préoccupations très matérielles comme faire des lessives dans le service. Le SEMO accueille des jeunes qui rencontrent une accumulation de difficultés, ce qui justifie leur besoin d'un accompagnement renforcé.

Photothèque ADSEA29

1— SEMO : Service Éducatif en Milieu Ouvert

Ils ont vécu plusieurs ruptures : des attaches familiales, scolaires, du rythme de vie.

L'intérêt est d'utiliser les moyens renforcés pour refaire du lien et les accompagner physiquement dans leurs démarches. Souvent, ces jeunes ont des compétences mais se retrouvent en difficulté pour les mobiliser dans le cadre de leur insertion.

Le premier objectif est bien de favoriser le mieux-être de chacun, le jeune et sa famille.

Le service intervient dans le cadre :

- ❑ d'AEMO à moyens renforcés décidées par le Juge des Enfants,
- ❑ de Contrats Jeunes Majeurs,
- ❑ plus rarement de placements confiés par l'ASE. Cela peut s'adresser à des jeunes qui ont plus de dix-sept ans et qui sont capables d'assumer une autonomie dans un logement.

Nos moyens renforcés

Le service est ouvert en continu en semaine de 9h à 22h, avec des permanences les week-ends et les jours fériés. L'idée est de pouvoir s'adapter à chaque situation, être disponible, réactif. L'éducateur de week-end rencontre les mineurs hébergés le dimanche.



Photothèque ADSE429

L'équipe pluri-professionnelle est composée de six éducateurs spécialisés, un éducateur technique spécialisé, un psychologue à mi-temps, un médecin psychiatre (3 heures par semaine), une secrétaire et une équipe de direction.

Un éducateur est référent de six mesures en moyenne mais c'est plus juste de dire que nous intervenons à sept éducateurs auprès de trente-neuf jeunes. Pour jouer la carte de l'adaptation et de la réactivité, le service a développé des moyens favorisant une intervention collective auprès d'un même jeune. Chaque éducateur peut intervenir auprès de chaque jeune lors des permanences au service, ou en prenant un relais en l'absence de l'éducateur référent ou encore pour mener un projet particulier avec un jeune (par exemple, l'éducateur technique spécialisé peut intervenir auprès d'un jeune pour une séance de travail à l'atelier bois).

La connaissance des jeunes est notamment possible grâce aux temps de réunions.

Nous en retiendrons deux ici :

« Le tour des mesures »

Tous les quinze jours : chacun est donc informé de l'évolution récente de chaque situation.

L'élaboration de projets qui intervient au bout d'un mois de mesure. C'est la mise en commun des informations, des observations où des axes de travail vont se profiler. L'intérêt est de se poser pour réfléchir ensemble.

Au-delà de la disponibilité, de la réactivité et du travail d'équipe renforcé, il y a d'autres moyens renforcés comme :

L'atelier du SEMO, cet espace est principalement dédié au travail du bois. L'éducateur technique peut proposer à certains jeunes cette étape concrète de mise au travail. Une fois les bases acquises ou simplement vérifiées (ponctualité, le respect





des consignes), nous pouvons leur proposer des stages dans le cadre d'une convention SEMO.

En dehors de la menuiserie, le SEMO propose des petits boulots autour du service, comme le jardinage ou le nettoyage des véhicules. L'idée étant que le jeune gagne son argent en travaillant. Nous ne remettons pas d'argent de poche aux jeunes.

La mise à disposition d'un logement

Nous pouvons permettre à des jeunes d'accéder à un appartement individuel loué par le SEMO. Si la problématique du jeune nécessite d'évoluer dans un cadre plus contenant, la solution du Foyer des Jeunes Travailleurs, avec la présence quotidienne d'un adulte, est privilégiée. Sinon des solutions d'hébergement en urgence, notamment à l'hôtel, peuvent être décidées dans une logique de protection immédiate.

La mise en place d'un travail partenarial renforcé

Nous entretenons des contacts parfois quotidiens avec certains partenaires comme les écoles. Par ailleurs, beaucoup de jeunes du SEMO ont besoin d'être accompagnés physiquement vers les professionnels ressources.

Des aides financières : nous amenons le jeune à faire des courses, nous finançons les coupons de bus ou autres.

Des bilans de compétences avec le psychologue du service.

Le service intervient souvent après de nombreuses autres mesures éducatives notamment des mesures de placements. Le jeune et sa famille connaissent bien le discours éducatif. Nous tentons d'obtenir une base minimale d'adhésion. Ils peuvent être assez vite rassurés par le fait que les moyens renforcés dont nous disposons permettent d'individualiser l'accompagnement. Par exemple, dans le cas d'un adolescent très mal à l'aise dans le face à face, nous proposons autre chose qu'un entretien formel dans le bureau. Nous le verrons en ville, uniquement dans ou en dehors de son quartier, nous favoriserons un trajet en voiture, nous pro-

poserons une activité ludique ou la préparation d'un repas au service. Nous essayons de faire avec ce qu'il est. pour le professionnel c'est aussi tout à fait intéressant puisque cette nécessité de s'adapter l'oblige à une certaine créativité. Les moyens renforcés ne sont pas que des entretiens plus longs ou plus nombreux, ce sont aussi des supports variés qui vont favoriser une relation de confiance et permettre ensuite de travailler les problèmes de fond.

Au SEMO, nous nous centrons sur le jeune, c'est lui notre premier interlocuteur. Cette posture éducative est bien reliée au fait que nous avons à faire à des adolescents... dans une tentative de distanciation par rapport aux modèles parentaux et dans une nécessité qui est de grandir, de s'autonomiser. Pour autant, nous travaillons aussi sur les relations familiales, notamment par un soutien à la parentalité lorsque nous pensons que cela est nécessaire pour le jeune.

Nous avons ici la possibilité d'introduire un deuxième intervenant qui sera l'interlocuteur du ou des parents (le psychologue, le chef de service, un autre éducateur).

En conclusion, les moyens renforcés du service permettent d'accompagner des jeunes avec des problématiques très variées. Ils vont permettre au service de s'adapter au plus près de la situation du jeune et vont favoriser l'instauration d'une relation de confiance, permettant un investissement authentique du jeune dans la mesure éducative.

Cependant, nous restons vigilants à ce que l'adaptation du service aux besoins du jeune ne crée pas une dépendance, d'où l'importance de garder en tête que nous sommes présents sur un temps limité et de réfléchir à des relais adaptés. ■

*Écrit de l'équipe du SEMO,
Le 14 février 2013.*

LE SAFA¹

LE MILIEU OUVERT À MOYENS RENFORCÉS SE RENFORCE À L'ADSEA29

Le SAFA, Service d'Accompagnement des Familles et des Adolescents, a débuté son activité le 3 septembre 2012.

Cette création est le résultat d'une réponse de l'ADSEA 29 à l'appel à projet lancé par le Conseil Général à la fin de l'année 2011.

Le siège de ce nouveau service se trouve à MORLAIX et une antenne se situe à BREST. En positionnant le siège à MORLAIX, l'Association renforce une proximité dans son intervention auprès des familles et des adolescents de l'est du département. Cette réponse a demandé l'implication de différents professionnels des services de l'Association.

Cet appel à projet exprime la volonté du Conseil Général de répondre à un attendu de la loi du 5 mars 2007 rénovant la protection de l'enfance qui précise que des formes d'interventions nouvelles doivent être mises en œuvre pour élargir la réponse proposée aux enfants en danger ou en risque de danger dans le cadre de leur protection. **Le SAFA a donc la particularité d'être un service éducatif de milieu ouvert à moyens renforcés, sous mandat judiciaire, en direction des familles et des adolescents avec possibilité d'hébergement.**

Il est autorisé à intervenir simultanément auprès de 35 enfants dans le cadre de mesures familiales et auprès de 9 adolescents avec possibilité d'hébergement.

En ce qui concerne les familles, ce type **d'intervention n'existait pas auparavant** dans le FINISTERE.

Pour les adolescents, l'Association avait créé le SEMO en 1983.

Le SAFA vient ici s'inscrire dans la complémentarité du SEMO en s'adressant aux adolescents résidents sur un autre territoire (Est du département) que celui où intervient le SEMO. Les mots clés qui définissent nos moyens complémentaires sont la proximité, la disponibilité, la réactivité et la continuité.

La proximité s'incarne dans les deux sites, MORLAIX et BREST sur lesquels l'équipe se partage. La disponibilité, réactivité et la continuité se repèrent dans la connaissance de l'ensemble des mesures par les professionnels de l'équipe, par l'étendue de l'ouverture du service sur la semaine, du lundi au vendredi de 8h30 à 21h00, le samedi de 9h00 à 18h00 et une astreinte éducative le dimanche après midi ainsi qu'une astreinte « cadre » 24h/24 auprès des adolescents hébergés. Les moyens renforcés s'expriment égale-

ment dans le plateau technique où les compétences sont diversifiées à travers différents métiers (chef de service, secrétaire, comptable, éducateur spécialisé, assistante de service social, conseillère en économie sociale et familiale, animateur socio culturel et psychologue) et également les Travailleuses en Intervention Sociale et Familiale pour lesquelles le SAFA bénéficie d'un budget pour la mise en œuvre d'heures d'intervention auprès des familles où le besoin est repéré. Ces professionnels s'appuient sur un réseau pour répondre aux besoins de relais et d'étayages pour les familles et les adolescents auprès desquels nous intervenons.

Enfin un comité de pilotage (constitué du Conseil Général, de la PJJ², de l'UDAF³ et de l'ADSEA29) suit la mise en place de ce nouveau Service en s'appuyant, entre autre, sur les outils d'évaluation mis en place au SAFA pour apporter des éléments qualitatifs et quantitatifs sur notre activité. ■

Par Laurent CAROFF
Directeur adjoint
SAFA

Pour recevoir des informations complémentaires, vous pouvez vous adresser au SAFA :
8, rue M. Bakounine 29600 MORLAIX,
Tél : 02 98 88 41 77

1 - SAFA : Service d'Accompagnement des Familles et des Adolescents

2 - PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

3 - UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

COUP DE PROJECTEUR SUR ...



LA MATINEE
« RENCONTRE
DES NOUVEAUX
SALARIÉS »
DU
26 JUIN 2012

Adeline PAYGÉAU	Anne DERRENDINGER	Annie GLEDES
Benjamin LE YEN	Brice DAYY	Catherine BARON
Catherine BELLAMY	Catherine COTTE	Catherine HURTAUD
Céline CARQUET	Christelle SEGALIN	Christine DELAROCHE DE FLORIS
Corinne DAUVE	Damien CHEVEAU	Émilie ROUX
Émilie SAUVEE	Florent PHILIPPE	France CORRE
Gaëlle ZANEGUY	Hélène BALWAIS	Isabelle GUIVARC'H
Isabelle TERRIEN	Jean-Marc MIUN	Kevin BRINDEAU
laurence JOURDAIN	louis BOCQUENET	Maëlle RATHEL-BATHANY
Marie-Claude LUCAS	Marion FLAMANC	Mélanie VANDENDRIESCHE
Myriam LE DOUSSAL	Nathalie MARTINEAU	Patricia MEFORT
Perrine MONTANDRAU	Sandrine MICHAUD	Solène QUINQUIS
Stéphanie WAGQUANT	Thierry CAPITAINE	Véronique BREHIER
Véronique POSTEC	Vincent LE QUEAU	Xavier VELLY